

CONVOCATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE ANNUELLE 2025

Le 21 février 2025

Madame la présidente, monsieur le président,

Madame la directrice technique, monsieur le directeur technique,

Chers ami.e.s,

Nous avons le plaisir de vous inviter à **l'Assemblée Générale annuelle de la Ligue Occitanie de Vol Libre.**

- ✚ Date : **Samedi 08 mars 2025, de 9h45 à 16h00 (enregistrement et café d'accueil à partir de 09h00)**
- ✚ Lieu : **TCMS Omnisports, 48b rue Louis Plana, 31500 Toulouse.**

Ordre du jour :

Matinée :

- Démarrage des travaux 9 heures 45
- Validation du Compte-Rendu de l'Assemblée Générale 2024 – vote
- Rapport moral et rapport d'activité exercice 2024 – vote
- Rapport financier exercice 2024 – vote
- Présentation du budget prévisionnel 2025 – vote
- Changement d'adresse du siège social de la LOVL
- Présentation des candidats pour le nouveau comité directeur LOVL

12h45-14h00 Pause déjeuner.

Un buffet est offert aux participants à raison de 2 licencié.e.s par structure. Au-delà, une participation de 10 € est demandée par personne supplémentaire qui devra être réglée lors de l'émargement à l'entrée.

Après-midi :

- Election du nouveau comité directeur LOVL - vote

Association loi 1901 affiliée à la FFVL sous le numéro 9619

Courriel : secretariat@lovl.fr - Site : www.lovl.fr

N° SIRET : 82843149400016 / N° RNA : W062010328



Delta



Parapente



Cerf-volant



Kite



Boomerang

- Discussions /débats – Questions / réponses : Animation par Membre Comité Directeur et Conseillers Techniques
- Validation par l'assemblée générale de l'élection du nouveau président – vote
- Fin de l'assemblée générale 16 heures

ATTENTION

Inscription

Vous vous demandons de **vous inscrire au plus tard le 5 mars 2025 à l'AG** en vous connectant sur le lien suivant : [INSCRIPTION AG 2024](#) et d'indiquer votre présence ou celle de votre représentant.e par procuration (licencié.e de votre structure mandaté.e par vous) ou par pouvoir (licencié.e d'une autre structure de Vol Libre mandaté.e par vous).

Votes en séance

Les votes seront électroniques. Les représentant.e.s de chaque structure devront être muni.e.s d'un smartphone avec l'adresse électronique enregistrée lors de l'inscription énoncée ci-dessus afin de pouvoir procéder aux votes.

Pour rappel, seuls peuvent voter au cours de l'assemblée générale les **associations affiliées ayant transmis au secrétariat de la ligue le rapport de leur AG** de l'année écoulée et les organismes à but lucratif agréés. Ils doivent être à jour de leurs cotisations et leurs représentants titulaires de la licence de l'année en cours.

Le vote par procuration est autorisé dans les conditions suivantes : (Article 5.2 des Statuts)

- *un Club peut transmettre son pouvoir à un autre Club ou au CDVL de son département ;*
- *un organisme à but lucratif peut transmettre son pouvoir à un autre organisme à but lucratif ou au CDVL de son département,*
- *un Club (ou un Club-ecole), présent à l'assemblée générale peut détenir jusqu'à 5 pouvoirs d'autres Clubs ;*
- *un organisme à but lucratif présent à l'assemblée générale peut détenir jusqu'à 5 pouvoirs d'autres organismes à but lucratif ;*
- *un CDVL présent à l'assemblée générale peut détenir jusqu'à deux pouvoirs d'un club de son département.*

Candidat.e.s

En cliquant ce lien https://www.lovl.fr/AG/AG_2025/Candidatures_CD_LOVL_2025.pdf vous trouverez la présentation de tou.te.s les candidat.e.s au comité directeur ; de grand changements en perspective.

En comptant fortement sur votre présence et dans l'attente du plaisir de vous accueillir, nous vous prions d'agréer, madame, monsieur à l'expression de nos meilleures salutations sportives.

Le Président

Éric IRVOAS

